

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS**  
**LE 14 AOÛT 2017**

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS**  
**PAVAGE DE DIFFÉRENTES ROUTES MUNICIPALES**

La directrice générale, madame Chantal Vignet, procède à l'ouverture des soumissions le 14 août 2017 à 11h00, concernant un appel d'offre pour du pavage de différentes routes municipales.

Témoins: Messieurs Alain Blais et Alain Roy

Présence: Monsieur Marc Arsenault de Eurovia Québec Construction inc.

Deux soumissionnaires ont déposé leur offre:

- Nasco inc.: 645 468,43, taxes en sus
- Eurovia Québec Construction inc.: 546 292 \$, taxes en sus.

---

Chantal Vignet  
Directrice générale

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS**  
**LE 29 AOÛT 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 29 août 2017 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Annie Anglehart et Juliette Duguay  
Messieurs Jean-Marc Allain, Gaétan Delarosbil et Hartley Lepage  
Monsieur Richard Béliveau est absent de la présente séance.

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h05.

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- Adjudication de contrat pour le pavage de différentes routes municipales ;
- 02- Bail emphytéotique avec la Fabrique Sainte-Germaine de Gascons ;
- 03- Autorisation de dépenses pour les activités de la Fête du Travail ;
- 04- Autorisation de paiement de facture de monsieur Normand Huard ;
- 05- Période de questions ;
- 06- Levée de la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-305**  
**ADJUDICATION DE CONTRAT**  
**PAVAGE DE DIFFÉRENTES ROUTES MUNICIPALES**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local, (AIRRL) une demande de soumission a été demandée pour du pavage dans différentes routes municipales et ce, par le biais du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) et le journal «Le Havre» ;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions le 14 août 2017, deux soumissions ont été déposées soient: Nasco inc. au montant de 645 468,43 \$, taxes en sus et Eurovia Québec Construction inc. au montant de 546 292 \$, taxes en sus ;

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est Eurovia Québec Construction inc. au montant de 546 292 \$, taxes en sus ;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le 23 août 2017, le règlement d'emprunt numéro 2017-10 concernant des travaux de pavage de différentes routes municipales et d'un emprunt de 990 000 \$ ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit à Eurovia Québec Construction inc. au montant de 546 292 \$, taxes en sus et ce, conditionnellement à l'obtention de la lettre d'annonce de la contribution financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-306**  
**BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**FABRIQUE SAINTE-GERMAINE DE GASCONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons désire entreprendre des travaux sur le bâtiment du Vieux Couvent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment «Vieux Couvent» appartient depuis 1975 à la Municipalité et non le terrain sur lequel il est construit ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière a été adressée aux gouvernements fédéral et provincial ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être admissible à l'aide financière du Provincial, la Municipalité se doit, à tout le moins, d'avoir un bail emphytéotique pour un minimum de vingt (20) ans avec la Fabrique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique loue le terrain à la Municipalité pour une somme de deux cents dollars (200 \$) annuellement et ce, depuis 1975 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique Sainte-Germaine de Gascons est intéressée à conclure cedit bail avec la Municipalité pour la somme de deux cents dollars (200 \$) annuellement mais actualisée selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) ;

**POUR CES MOTIFS,**

**1<sup>ère</sup> proposition:**

**ATTENDU QUE** l'actualisation selon l'Indice des prix à la consommation s'élèverait à  $\pm$  900 \$ annuellement pour la location dudit terrain ;

Il est proposé par madame Annie Anglehart

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons achète le terrain où est situé le bâtiment du «Vieux Couvent» à partir de la clôture du Jardin communautaire jusqu'à la route du Vieux Couvent pour un montant de 20 000 \$ et que la municipalité déboursa tous les frais encourus, tel que les frais de notaire et d'arpenteur.

Aucun appui sur cette proposition. Madame Duguay enregistre sa dissidence et se maintient au bail daté de 1975.

**2<sup>ème</sup> proposition:**

Il est proposé par madame Annie Anglehart

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte de conclure un bail emphytéotique avec la Fabrique Sainte-Germaine de Gascons pour la somme de deux cents dollars (200 \$) annuellement actualisée selon l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Aucun appui sur cette proposition. Madame Duguay enregistre sa dissidence et se maintient au bail daté de 1975.

**3<sup>ème</sup> proposition:**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte de conclure un bail emphytéotique avec la Fabrique Sainte-Germaine de Gascons pour la somme de deux cents dollars (200 \$) annuellement mais sans actualisation et ce, tel que décrit dans le bail adopté le 8 juin 1975 ;

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le maire, monsieur Henri Grenier et la directrice générale, madame Chantal Vignet à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cedit bail ;

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons déboursa tous les frais encourus, tel que les frais de notaire et d'arpenteur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-307**  
**AUTORISATION DE DÉPENSES**  
**ACTIVITÉS DE LA FÊTE DU TRAVAIL**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise les dépenses pour la tenue d'une activité à l'occasion de la Fête du Travail qui se déroulera le 3 septembre prochain à l'Espace culturel et familial, à savoir: l'orchestre «Country Boys» au montant de 1 500 \$ et M.R. Son au montant de 1 000 \$, taxes en sus et le salaire de deux employés municipaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-308**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE**  
**MONSIEUR NORMAND HUARD**

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 200 \$ à monsieur Normand Huard, pour la location de son tracteur à la halte routière de Gascons.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de question s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

Madame Juliette Duguay quitte à 19h35.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-08-309**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par monsieur Jean-Marc Allain à 19h39.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

---

Henri Grenier  
Maire

---

Chantal Vignet  
Directrice générale./sec.-trés.